

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 31

Date de convocation : 22/01/2026

Séance du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de janvier à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Claude CHIBAUDEL, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Eva LE CHARPENTIER, David MAURY, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, André SERIN, Claude SERS, Anne-Claire SOLIER, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Philippe ROQUES, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Albert BOUSQUET à Jean-Claude TOUREL, Michelle FONTANILLES à Monique ALIÈS, Xavier PUECH à Claude SERS, Viviane RAMONDENC à Patrick RIVEMALE

Absents excusés : Laure BERNAT, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET, Bernard VIALA

Absents : Philippe GIGANON, Guy SALES

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260129_001

Objet : Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 : validation et signature de la démarche

Vu la délibération N° 20200130_009 en date du 30 janvier 2020 approuvant le lancement de la démarche de la Convention Territoriale Globale sur le territoire,

Vu la délibération N° 20210923_113 en date du 23 septembre 2021 validant les axes de la Convention Territoriale Globale du territoire,

Vu la délibération N° 20211125_145 en date du 25 novembre 2021 validant la Convention Territoriale Globale 2021 – 2025 et actant sa signature,

Vu la délibération N° 20250227_012 en date du 27 février 2025 approuvant l'entrée en phase d'évaluation et de renouvellement de la Convention Territoriale Globale,

Madame la Présidente rappelle que la démarche de la Convention Territoriale Globale s'appuie sur la réalisation d'un diagnostic social partagé avec les élus, les partenaires et les habitants d'un territoire afin d'élaborer un plan d'action adapté à ses besoins et ressources.

Madame la Présidente explique également à l'assemblée que 15 fiches actions ont été élaborées en lien avec différents acteurs locaux (associations, structures professionnelles œuvrant sur le territoire et élus locaux) sur la base de l'armature du projet social du territoire Monts, Rance et Rougier venant d'être présenté et validé.

Ces fiches actions, préalablement validées par le Comité de Pilotage du projet de la démarche de Convention Territoriale Globale et par la Commission « Action sociale » de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier sont classées selon 3 grands axes. Madame la Présidente présente ces fiches actions :

AXE 1 : CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LES ACTIONS ET SERVICES AUX FAMILLES

1.A – Petite-enfance, enfance et jeunesse

- 1.A.1 Consolider et développer l'offre d'accueil petite-enfance
- 1.A.2 Consolidation de l'offre ALSH
- 1.A.3 Continuité du projet jeunesse et développement de nouvelles actions

1.B – Parentalité et éducation

- 1.B.1 Actions de soutien à la parentalité et soutien du réseau parentalité local

AXE 2 : FAVORISER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

2.A – Accès aux droits et aux services pour tous et accompagner les publics les plus vulnérables

- 2.A.1 Faciliter l'accès au numérique
- 2.A.2 Création d'un espace ressources et information virtuel
- 2.A.3 Prévention santé (tout public)
- 2.A.4 Accompagner le développement des services de remplacement et de répit des aidants

2.B – Améliorer les conditions de vie des seniors et des aidants

- 2.B.1 Coordination gériatrique – prévention de la perte d'autonomie
- 2.B.2 Valorisation des métiers du secteur médico-social et médical afin de faciliter le recrutement
- 2.B.3 Étude sur l'offre de logement intermédiaires

AXE 3 : CRÉER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE ET DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

3.A – Favoriser l'intégration des habitants et le lien social

3.A.1 Accès au logement, à l'emploi et à la mobilité pour tous, dans le cadre d'une politique d'attractivité intercommunale

3.B – Animer le réseau d'acteurs du territoire et développer les partenariats

3.B.1 Rencontres des professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse et du sanitaire et du social du territoire (en lien avec les actions inscrites dans la CTG)

3.B.2 Coordination des associations du territoire

3.B.3 Mise en place d'un « Réseau Infos Familles »

Par ailleurs, Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Convention Territoriale Globale est pilotée durant les cinq prochaines années (durée de la convention) par un agent faisant déjà partie de l'effectif de la Communauté de Communes, et ayant les qualifications requises pour ce poste, à hauteur de 0,50 ETP.

La chargée de coopération CTG a pour mission :

- D'accompagner la réalisation des objectifs du projet social,
- De développer et d'animer ce réseau,
- D'organiser et d'animer les relations avec la population,
- De contribuer à l'évaluation des politiques et des actions mise en œuvre,
- De conduire des diagnostics territoriaux et thématiques.

Madame la Présidente donne lecture de la convention de la Convention Territoriale Globale du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les fiches actions présentées et ci-annexées,
- **VALIDE** la convention de la Convention Territoriale Globale du territoire présentée et ci-annexée,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la Convention Territoriale Globale du territoire,
- **VALIDE** le mode de gouvernance et de pilotage présenté,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

*La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.

Répertoire des fiches actions CTG 2026-2030

AXE 1 : CONSOLIDER ET DEVELOPPER LES ACTIONS ET SERVICES AUX FAMILLES

1.A / Petite-enfance, enfance et jeunesse

1.A.1	Consolider et développer l'offre d'accueil petite-enfance	2026
1.A.2	Consolidation de l'offre ALSH	2027
1.A.3	Continuité du projet jeunesse et développement de nouvelles actions	2026

1.B / Parentalité et éducation

1.B.1	Actions de soutien à la parentalité et soutien du réseau parentalité local	2026
-------	--	------

AXE 2 : FAVORISER ET DEVELOPPER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SERVICES

2.A / Accès aux droits et aux services pour tous et accompagner les publics les plus vulnérables

2.A.1	Faciliter l'accès au numérique	2027
2.A.2	Création d'un espace ressources et information virtuel	2027
2.A.3	Prévention santé (tout public)	2026
2.A.4	Accompagner le développement des services de remplacement et de répit des aidants	2026

2.B / Améliorer les conditions de vie des séniors et des aidants

2.B.1	Coordination gériatrique – prévention de la perte d'autonomie	2026
2.B.2	Valorisation des métiers du secteur médico-social et médical afin de faciliter le recrutement	2027
2.B.3	Etude sur l'offre de logement intermédiaires	2027

AXE 3 : CREER UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE ET DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE

3.A / Favoriser l'intégration des habitants et le lien social

3.A.1	Accès au logement, à l'emploi et à la mobilité pour tous, dans le cadre d'une politique d'attractivité intercommunale	2027
-------	---	------

3.B / animer le réseau d'acteurs du territoire et développer les partenariats

3.B.1	Rencontres des professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse et du sanitaire et du social du territoire <i>(en lien avec les actions inscrites dans la CTG)</i>	2026
3.B.2	Coordination des associations du territoire	2026
3.B.3	Mise en place d'un « Réseau Infos Familles »	2027

1.A.1	Consolider et développer l’offre d’accueil petite enfance	
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - 19 Assistantes Maternelles Agréées (AMA) réparties sur 9 communes du territoire dont 3 MAM composées de 2 AMA chacune - Evolution du RPE en cours : augmentation des haltes jeux et prise en main de la mission renforcée « guichet unique de la petite enfance » qui permettra une meilleure lisibilité pour les familles de l’offre du territoire - 2 structures d’accueil collectif de proximité : micro-crèche de 10 places à Camarès et 12 places à Belmont ouvertes 5 jours par semaine - Des professionnels de la petite enfance qui se connaissent et s’entraident	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Proposer des solutions d’offre d’accueil individuelle en adéquation avec les besoins des familles - Maintenir et renouveler les assistantes maternelles - Soutenir les AMA dans l’exercice de leur profession - Maintien de l'offre en accueil collectif - Amélioration de la qualité d'accueil en accueil Collectif - Positionner le RPE comme un acteur incontournable de l'offre d'accueil PE	
	PILOTE DE L’ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes – Chargée de coopération CTG et DGS	
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Priorité 1 : Réalisation des projets en cours a/ Augmentation de la capacité d’accueil de la MAM grâce à l’aménagement de nouveaux locaux dédiés sur la commune de Saint-Sernin-sur-Rance - Etude de faisabilité (plans et lieu pouvant accueillir l’activité) - Etablissement du budget prévisionnel - Lancement des travaux b/ Finaliser la réflexion autour de la mise en place des couches et des repas au sein des micro-crèches - Obtention des plans et estimation budgétaire - Recueil des avis des familles - Validation et lancement des travaux Priorité 2 : Mener une démarche inclusive et répondre aux besoins des enfants en situation de handicap et leurs familles Associer les partenaires dédiés (PCO TND, PMI, CAMSP, PRAI 12...) pour intervenir sur : - La parentalité - L’observation de développement inhabituel - Le parcours de prise en charge et les partenaires compétents - Les bonnes pratiques dans l’accueil de ces enfants Priorité 3 : Réaliser un observatoire de la petite-enfance et veiller à la qualité d’accueil du jeune enfant sur l’ensemble du territoire - Mettre en place un observatoire territorial de la petite enfance afin de disposer de données fiables pour anticiper les besoins, améliorer la coordination des acteurs et adapter l’offre de services aux familles afin d’obtenir une homogénéité sur l’ensemble du territoire. - Collecter et analyser les données relatives à la petite enfance (naissances, modes de garde, besoins des familles) et identifier les évolutions démographiques et leurs impacts sur les services. - Renforcer la coordination entre les acteurs (CAF, PMI, communes, associations) - Suite aux évolutions du Relais Petite Enfance Intercommunal en 2026 :	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : CAF MSA PMI Mairie de Saint-Sernin Toute les AMA du territoire Les AM exerçants actuellement dans la MAM communale de Saint-Sernin Micro-crèche de Camarès et de Belmont RPE Familles Rurales Aveyron Service PRAI 12 LA PLACE DES HABITANTS : Sondage auprès des familles fréquentant les micro-crèches afin de connaître leur avis sur la mise en place du service couches et des repas.	

> Renforcer le lien entre la Communauté de Communes et le RPE grâce à la mise en place d’outils de travail et de temps de rencontres réguliers et mener une démarche d’évaluation conjointe sur la qualité, l’offre et le besoin d’accueil ; > Accompagner l’évolution du RPE et faire une évaluation annuelle (notamment concernant la mission renforcée) ; > En permanence, en lien avec le RPE, communiquer sur l’offre de services existants et ses évolutions.	
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : Prestation de service CAF pour le RPE, aide à l’investissement CAF pour la MAM, Financement CAF PSU dans le cadre de la démarche inclusive, MSA PS Humaines : % ETP chargée de coopération CTG, animatrice RPE	LES INDICATEURS D’EVALUATION : - Nombre et nature des outils de communication déployés - Nombre d’AMA installées (dont MAM) et communes concernées - Taux d’activité des AMA - Nombre de places disponibles/agréments - Bilan RPE : Nb d’AMA en lien avec le RPE, de parents reçus, nb et nature des informations et réponses apportées et des nouvelles actions menées par le RPE, couverture territoriale du RPE etc...
Lien avec d’autres actions : 1.B.1 Actions de soutien à la parentalité et soutien au réseau de parentalité local	Echéance : Dès 2026 Fin 2026 : Procéder à l’évaluation de la mission renforcée du RPE

1.A.2	Consolidation de l'offre ALSH														
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - Un maillage territorial d'écoles de premier cycle resserré pour des écoles de proximité avec des effectifs scolaires en dent de scie sur certains lieux - Des temps d'accueil périscolaire (garderies avant et après l'école) dans chacune des écoles - 3 ALSH associatifs à Camarès, St Sernin et Belmont portant des projets en partenariat avec des associations socioculturelles mais des partenariats entre ALSH à développer et conforter - Des difficultés à intégrer les parents dans la vie des ALSH et à la gestion associative - De nombreuses associations de sports et de loisirs à destination des enfants (les 3 AFR, JSRR...) - 4 bibliothèques sur le territoire et des partenariats avec les acteurs de l'enfance - Des projets intergénérationnels sur l'ensemble du territoire.	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Adapter et pérenniser l'offre d'accueil enfance (3-11 ans) de façon cohérente sur le territoire - Répondre aux besoins des familles dont celles ayant des enfants porteurs de handicap														
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes – Chargée de coopération CTG														
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Priorité 1 : Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap Proposer une démarche d'accompagnement des professionnels périscolaires et extrascolaires de la CCMRR - Sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap - Formation aux troubles du neuro développement - Connaissance des dispositifs d'accompagnement (PRAI 12, EMAS, et ESMS) - Accompagnement sur site des équipes, outillage (malles pédagogiques, prêt de matériel...) Priorité 2 : Mener une réflexion concernant la transition entre l'âge enfance (4-11 ans) et l'âge jeunesse (12 – 17 ans) - Identifier les changements de besoins et les risque de rupture (entre les dispositifs petite enfance/périscolaire et ceux destinés aux adolescents) - Diagnostic des besoins spécifiques : Quelles sont les attentes des enfants en fin de primaire et des jeunes en début de collège ? Quelles activités et quels accompagnements manquent sur le territoire ? - Continuité éducative et partenariale : Comment assurer un lien entre les acteurs de l'enfance (ALSH, écoles) et ceux de la jeunesse (associations, structures jeunesse) ? Priorité 3 : Favoriser l'implication des parents, maintenir et conforter la gestion associative : - Réflexion sur le profil actuel des bénévoles administrateurs (parents-usagers) et sur l'élargissement à toute personne volontaire - Mise en place d'actions/animations, permettant l'expression des compétences des parents, portées par les ALSH - Identification des besoins/attentes/difficultés rencontrés par les parents. Autres actions : - Mettre à disposition et favoriser la mise en commun des moyens (bus/minibus intercommunaux) à destination des différentes structures - Poursuivre les partenariats avec d'autres associations locales sur des projets et actions inscrits dans les projets pédagogiques - Poursuivre et développer les actions menées par les ALSH en cohérence avec leur projet pédagogique	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : <table><tbody><tr><td>Ligue de l'enseignement (ALSH Camarès),</td><td>Associations socio-culturelles</td></tr><tr><td>Familles Rurales Belmont (ALSH Belmont),</td><td>SDJES,</td></tr><tr><td>Familles Rurales St Sernin (ALSH St Sernin),</td><td>CAF,</td></tr><tr><td>Ecoles,</td><td>PMI,</td></tr><tr><td>Communes,</td><td>MSA,</td></tr><tr><td></td><td>PAH 12,</td></tr><tr><td></td><td>MDPH</td></tr></tbody></table> LA PLACE DES HABITANTS : Participation des parents au sein des projets portés par les structures	Ligue de l'enseignement (ALSH Camarès),	Associations socio-culturelles	Familles Rurales Belmont (ALSH Belmont),	SDJES,	Familles Rurales St Sernin (ALSH St Sernin),	CAF,	Ecoles,	PMI,	Communes,	MSA,		PAH 12,		MDPH
Ligue de l'enseignement (ALSH Camarès),	Associations socio-culturelles														
Familles Rurales Belmont (ALSH Belmont),	SDJES,														
Familles Rurales St Sernin (ALSH St Sernin),	CAF,														
Ecoles,	PMI,														
Communes,	MSA,														
	PAH 12,														
	MDPH														
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : CAF (PS-Bonus territoire) / Participation des familles / CCMRR / Appels à projets – subventions, MSA PS ALSH Humaines : % ETP chargée de coopération CTG, Directrices des ALSH	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nombre d'enfants et nb de familles concernées - Postes d'animateurs pérennisés et renouvelés - Nombre et type de formations proposées aux animateurs - Renouvellement des dirigeants bénévoles des associations - Nombre et nature des projets partenariaux et/ou nouvelles activités - Nb d'enfants en situation de handicap accueillis - Satisfaction des familles														
Liens avec d'autres actions : 1.B.1 Actions de soutien à la parentalité et soutien du réseau parentalité local	Echéance : Dès 2026														

1.A.3	Continuité du projet jeunesse et développement de nouvelles actions														
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - Un collège à Belmont et une MFR à Saint-Sernin - EVS Nouveaux Troubadours proposant des activités pour les jeunes (théâtre toute l'année et actions ponctuelles) - Des lycéens scolarisés hors du territoire, principalement à St-Affrique : une vie sociale délocalisée et peu de temps passé sur le territoire de la CCMRR - Projet jeunesse développé par les acteurs du territoire et la Communauté de Communes dans le cadre de la première CTG - 3 centres de loisirs sur le territoire à Saint-Sernin, Belmont et Camarès - Des actions auprès des jeunes réalisés par le centre de Loisirs de Saint-Sernin pendant les vacances scolaires - Un club ados développé par le Centre de Loisirs de Belmont avec une soirée par mois à destination des jeunes : Cette animation à lieu dans le local du centre de loisirs qui est partagé avec le RPE. Celui-ci manque d'espace adapté aux jeunes âgés entre 12 et 17 ans															
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Priorité 1 : Continuité des actions menées a/ Continuité du groupe de travail jeunesse - Organisation d'ateliers de travail - Garder le contact auprès des jeunes via les structures d'animation et les impliquer dans les projets - Mise en place d'évènement à destination des jeunes du territoire b/ Impliquer les jeunes dans les projets et dans la vie du territoire - Organiser des rencontres informelles (cafés jeunes, soirées débat) - Intégrer des jeunes dans les comités de pilotage ou groupes de travail. - Prévoir des représentants jeunesse dans les instances locales (conseil citoyen, conseil municipal des jeunes). c/ Porter une stratégie de communication globale à destination des jeunes En lien avec les structures du territoire, il serait pertinent de mettre en place un réseau pour faire circuler l'information et permettre aux jeunes de connaître l'ensemble des offres du territoire : Pour cela, il faut réfléchir collectivement à la mise en place de : - Réseaux sociaux dédiés aux jeunes (Instagram, TikTok, WhatsApp etc...) - Un réseau d'information « interne » pour les acteurs de la jeunesse (agenda partagé numérique, réunions, etc) - Création d'un espace ressource virtuel (site internet CCMRR, application ?) Priorité 2 : Réflexion sur la création d'un local pour les jeunes sur le territoire de la Communauté de Communes Phase 1 : Mener une réflexion collective autour de la création d'un local destiné aux jeunes adolescents - Co-construction du projet en lien avec les acteurs du territoire œuvrant pour la jeunesse (groupe projet jeunesse par exemple) - Accompagnement méthodologique pour définir les besoins, les objectifs et les modalités de fonctionnement - Choisir collectivement la localisation la plus adaptée, en tenant compte des besoins des jeunes et des ressources disponibles sur le territoire. Phase 2 : Mise en œuvre concrète et la gestion du projet devront être portées par les associations locales - Amener les associations à se saisir du lieu et en assurer la dynamique - Proposer des ateliers de rénovation aux jeunes pour qu'ils puissent s'approprier le projet et par la suite, le local et ainsi faire vivre le lieu															
RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : Continuer et développer le projet jeunesse afin de : - Mettre en place des activités par ou pour les jeunes en s'appuyant sur les ressources existantes - De tisser des liens entre jeunes - De rompre l'isolement des jeunes - De rendre les jeunes acteurs de leur territoire. Tout en tenant compte des spécificités locales. Et réfléchir à un espace dédié aux jeunes du territoire pour favoriser les rencontres et leur implication dans la vie locale. PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes – Chargée de coopération CTG Commune qui accueillera le projet de local des jeunes															
LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : <table><tbody><tr><td>3 ALSH du territoire</td><td>Communes</td></tr><tr><td>Collège de Belmont</td><td>CAF</td></tr><tr><td>MFR de Saint-Sernin</td><td>MSA</td></tr><tr><td>Espace de Vie Sociale Nouveaux Troubadours</td><td>SDJES</td></tr><tr><td>Associations sportives et socio-culturelles</td><td>Information Jeunesse Aveyron, Département de l'Aveyron</td></tr><tr><td>Service culture de la CCMRR</td><td>Ligue de l'enseignement</td></tr><tr><td>Elus communautaires intéressés par la thématique</td><td>Fédération Familles Rurales Aveyron</td></tr></tbody></table> LA PLACE DES HABITANTS / DES JEUNES : - Participation active à la définition des besoins et des priorités. - Implication dans la gouvernance via des comités consultatifs jeunesse - Participation des jeunes dans le projet de local		3 ALSH du territoire	Communes	Collège de Belmont	CAF	MFR de Saint-Sernin	MSA	Espace de Vie Sociale Nouveaux Troubadours	SDJES	Associations sportives et socio-culturelles	Information Jeunesse Aveyron, Département de l'Aveyron	Service culture de la CCMRR	Ligue de l'enseignement	Elus communautaires intéressés par la thématique	Fédération Familles Rurales Aveyron
3 ALSH du territoire	Communes														
Collège de Belmont	CAF														
MFR de Saint-Sernin	MSA														
Espace de Vie Sociale Nouveaux Troubadours	SDJES														
Associations sportives et socio-culturelles	Information Jeunesse Aveyron, Département de l'Aveyron														
Service culture de la CCMRR	Ligue de l'enseignement														
Elus communautaires intéressés par la thématique	Fédération Familles Rurales Aveyron														

L'objectif est de favoriser une démarche participative et partenariale, où la Communauté de communes joue un rôle de facilitateur, tandis que les associations assurent la pérennité et l'animation du lieu, toujours en lien avec les jeunes du territoire.	
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : PSO adolescents ou PS jeunes CAF (à étudier) / CCMRR / Bourse AJIR/ Appel à projets (JS, MSA GMR, CAF...), Mairie concernée Humaines : % ETP chargée de coopération CTG et % ETP chargée de coordination EVS, bénévoles et animateurs des associations, jeunes impliqués dans le projet Matérielles : Dons ou achat de matériel, location ou mise à disposition d'un local pour les jeunes	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nombre de jeunes impliqués - Taux de participation aux activités proposées. - Nombre de rencontre du groupe projet - Nombre d'associations partenaires mobilisées. - Évolution de la satisfaction des jeunes (enquête annuelle)
Liens avec autres actions : 2.A.3 Prévention santé (tout public) 3.A.1 Accès au logement, à l'emploi et à la mobilité pour tous, dans le cadre d'une politique d'attractivité intercommunale 3.B.3 Mise en place d'un « Réseau Infos Familles »	Echéance : Dès 2026 Projet local pour les jeunes : Phase 1 en 2027 et phase 2 en 2028-2029

1.B.1	Actions de soutien à la parentalité et soutien du réseau parentalité local
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - Des actions ont été réalisées par l'EVS en lien avec les micro-crèches et le RPE autour de la petite enfance (ateliers parents enfants, conférence, expositions...) et celles-ci ont rencontré un succès notable. - Une forte demande émane des questionnaires et des ateliers de travail avec les acteurs du territoire afin de proposer ce format à destination des tranches d'âges plus élevées	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Maintenir les actions réalisées auprès des parents ayant des enfants de 0 – 3 ans - Développer des actions collectives de soutien à la parentalité auprès des parents ayant des enfants de 4 – 11 ans et / ou des jeunes de 12 – 17 ans particulièrement - Développer un réseau parentalité et faciliter la communication
	PILOTES DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes – Chargée de coopération CTG Relais Petite Enfance – Coordinatrice Espace de Vie Sociale – Coordinatrice
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : a/ Mettre en place un groupe de travail pour projeter des actions collectives sur le territoire : Etude de faisabilité des actions et de la couverture intercommunale (lieux, itinérance, ...) - Appui au pré projet de l'EVS présenté en COPIL au mois septembre 2025 (chantier familles, café des parents, conférences...) : des actions en direction des parents d'une part et en direction des parents-enfants d'autre part pourraient être portées par l'association Les Nouveaux Troubadours avec une itinérance sur différentes communes afin de proposer des interventions en proximité, condition essentielle à la mobilisation des familles. - Penser la stratégie de communication autour de ces nouvelles actions/projets b/ En lien avec la démarche inclusive des fiches actions précédentes : Proposer une démarche d'accompagnement des professionnels périscolaires et extrascolaires de la CC Mont Rance et Rougier (ALSH, temps périscolaires, Jeunesse) et professionnels de la petite enfance - Sensibilisation à l'accueil des enfants en situation de handicap - Formation aux troubles du neuro développement - Connaissance des dispositifs d'accompagnement (PRAI 12, EMAS, et ESMS) - Accompagnement sur site des équipes, outillage (malles pédagogiques, prêt de matériel...)	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Micro-crèches de Belmont et Camarès Assistants maternelles du territoire ALSH de Belmont, Camarès et Saint-Sernin Ecoles Collège de Belmont MFR St Sernin Associations locales Réseau de santé CAF MSA PMI / Département de l'Aveyron Réseau Parents Aveyron LA PLACE DES HABITANTS : Implication des bénévoles des associations et des familles dans les actions
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : CAF (REAAP), Appels à projet, CD 12, MSA (Grandir en milieu rural) Humaines : % ETP chargée de coopération CTG, coordinatrice EVS et coordinatrice RPE Matérielles :	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nature et diversité des demandes - Nombre de rencontres du groupe de travail - Nature et nombre d'actions organisées - Nombre de participants, satisfaction - Impact sur l'accompagnement des familles
Lien avec d'autres actions : 1.A.1 Consolider et adapter l'offre d'accueil petite-enfance 1.A.2 Consolidation de l'offre ALSH 1.A.3 Continuité du projet jeunesse et développement de nouvelles actions	Echéance : Dès 2026

2.A.1	Faciliter l'accès au numérique
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - La dématérialisation des démarches constitue une source de difficulté très importante pour la population, voire insurmontable pour les personnes les plus vulnérables. Elle peut générer des situations de non-recours aux droits aggravant les situations de précarité des personnes - La fracture numérique est une source d'exclusion importante pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'usage informatique ou qui ne disposent pas de matériel ou de connexion internet. - La création d'une France Services intercommunale a permis de diminuer le non-recours aux droits - Familles Rurales de Saint-Sernin organise des ateliers numériques	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Lutter contre le non-recours aux droits - Accompagner les personnes éloignées à l'utilisation de l'outil informatique - Permettre l'accès au numérique pour le plus grand nombre
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Chargée de coopération CTG Coordinatrice Point Info Seniors Conseillère France Services
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Priorité 1 : Recenser les actions locales et valoriser ce qui existe - Faire un diagnostic plus poussé sur les besoins - Promouvoir les ordinateurs en libre accès dans les permanences France Services Intercommunale qui ont aussi pour objectif d'accompagner les usagers à l'utilisation du numérique. - Promouvoir le Point Info Seniors qui peut se déplacer à domicile avec un ordinateur afin d'aider les personnes dans leurs démarches en ligne Priorité 2 : Développer des actions pour favoriser l'accès au numérique - Travailler sur la mise en place d'ateliers numériques avec des associations locales, des professionnels et des partenaires extérieurs En parallèle : Mettre en place un réseau et une stratégie de communication pour permettre aux habitants de rester informés des différentes actions et de leurs droits	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Communes France Services Monts Rance et Rougier Point Info Seniors Monts Rance et Rougier Familles Rurales Belmont, St Sernin Professionnels locaux Conseiller numérique LA PLACE DES HABITANTS : Les interroger sur leurs besoins réels et sur leurs envies de se former
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : Département de l'Aveyron, Etat (conseillers numériques), Orange, CAF, GMR MSA Humaines : % ETP chargée de coopération CTG, animatrice France Service et Point Infos Seniors Matérielles : Ordinateurs libre-service à la France Service, salle pour les formations et réunions	LES INDICATEURS D'ÉVALUATION : - Nombres de personnes utilisant les ordinateurs de la France Services en libre accès - Nombres de personnes accompagnées dans leurs démarches - Diminution du non-recours aux droits - Nombre de formations / ateliers organisés - Type de contenus apportés - Augmentation des capacités d'autonomie des personnes liées à l'utilisation du numérique
Liens avec d'autres actions : 3.A.1 Accès au logement, à l'emploi et à la mobilité pour tous, dans le cadre d'une politique d'attractivité intercommunale 3.B.1 Organisation de rencontres interprofessionnelles 3.B.2 Coordination des associations du territoire 3.B.3 Mise en place d'un « Réseau Infos Familles »	Echéance : 2027

2.A.2	Création d'un espace ressources et information virtuel	
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : Cette demande a émergé lors des ateliers de travail, à l'initiative des professionnels. Bien que nombreux à intervenir sur le territoire et à accompagner des publics, ils ne se connaissent pas tous. La création d'un espace ressource et d'information favoriserait la mise en relation entre les différents services et renforcerait l'interconnaissance, contribuant ainsi à une meilleure coordination et à une prise en charge optimisée des publics. Mise en place d'un espace numérique dédié (site internet, brochures en ligne, plateforme interactive) permettant de recenser l'ensemble des professionnels impliqués dans l'accueil et l'accompagnement des publics sur le territoire.		RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : Vis-à-vis des professionnels : savoir orienter et trouver les contacts pour mieux accompagner le public Vis-à-vis du public : pouvoir obtenir les informations recherchées quelques soit la porte d'entrée
		PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes - Chargée de coopération CTG
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Priorité 1 : Création de l'espace ressource en co-construction <u>Co-construction avec les acteurs concernés :</u> - Consultation en amont : recueillir leurs besoins (quelles informations ? sous quelle forme ?) - Groupes de travail ou ateliers : impliquer les acteurs dans la conception pour garantir un langage clair et une ergonomie adaptée. - Prévoir des interfaces simples et adaptées. A minima, cet espace devra intégrer pour chaque structure les informations suivantes : Nom de la structure, Rôle Personne à contacter et ses missions, Permanences ou lieux d'exercice et le Contact téléphonique et mail Priorité 2 : Diffuser l'information et mettre à jour l'outil régulièrement <u>Messages clés à transmettre pour communiquer sur cet outil :</u> - Objectif de l'outil : faciliter la coordination et la visibilité des acteurs. - Bénéfices pour eux : meilleure orientation des publics, gain de temps, valorisation de leur structure. - Mode d'accès et d'utilisation : simple, gratuit, sécurisé. - Possibilité de mise à jour : comment ils peuvent contribuer à maintenir leurs informations à jour. - Également, les professionnels ayant travaillé sur le projet doivent devenir des relais d'informations <u>Mise à jour de l'outil :</u> - Intégrer un système de retour d'expérience pour que les acteurs puissent signaler des erreurs ou proposer des ajouts. - Organiser des rencontres régulières pour ajuster l'outil		LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Conseil Départemental MSA EAJE Associations locales Structures locales de l'accompagnement France Services Point Info Séniors CAF Département de l'Aveyron PUBLIC CIBLE : Le public cible principal sont les professionnels de l'accompagnement et les services médico-sociaux, mais cet annuaire peut également s'adresser aux habitants. LA PLACE DES HABITANTS : Indirecte : meilleure orientation et accompagnement grâce à des professionnels mieux informés. Possibilité d'ouvrir une partie de l'espace pour les familles (infos pratiques, contacts utiles) et d'éditer un format papier régulièrement si nécessaire.
RESSOURCES MOBILISABLES : Humaines : % ETP chargée de coopération CTG, animatrice France Service et Coordinatrice Point Infos Séniors Matérielles : Site internet de la CCMRR		LES INDICATEURS D'EVALUATION : • Nombre de contacts recensés sur l'outil • Nombre de réunions de travail organisées • Nombre d'acteurs participant à la mise ne place du projet • Retour des professionnels après utilisation
Lien autres actions : 3.B.1 Organisation de rencontres interprofessionnelles 3.B.2 Coordination des associations du territoire 3.B.3 Mise en place d'un « Réseau Infos Familles »		Echéance : 2027

2.A.3	Prévention santé (pour tous)
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - Le manque de médecin et la difficulté d'accès aux soins est une problématique importante sur le territoire, couplé avec des difficultés de mobilité - Des initiatives se mettent en œuvre pour garantir cet accès aux soins de proximité (installation d'un médecin supplémentaire, dispositif DALIA) - Des partenariats existants permettant la mise en place d'évènements ponctuels (Carretou de la santé, sensibilisation et prévention au cancer du sein...)	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Permettre l'accès aux droits et aux services pour tous - Permettre l'orientation des habitants vers des services adaptés - Sensibiliser les habitants aux différentes formes d'addictions et leurs dangers - Améliorer la santé des habitants et valoriser des produits locaux
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes – Chargée de coopération
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Priorité 1 : Maintenir et soutenir les actions partenariales existantes - Carretou de la santé en partenariat avec le PNR des Grands Causses - Evènements organisés par le Réseau de Santé Rance et Rougier Priorité 2 : Développer des actions de prévention locales - Réunir un comité « prévention santé » composés d'habitants, de professionnels, d'élus, etc. pour réfléchir à la mise en place d'ateliers de prévention - Intervention de médecins, du SDIS, de professionnels de ces thématiques dans des structures d'accueil (collège, MFR, écoles, etc...) - Organisation d'ateliers à destination de la population, en s'appuyant sur les associations locales et différentes structures du territoire - Organisation d'ateliers parentalité à destination des parents et des enfants de tous âge - Organisation de ciné-débat Priorité 3 : Développer la communication autour des ces actions et favoriser l'accès à l'information	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Réseau de Santé Rance et Rougier ARS CAF MSA PNR Grands Causses Point Info Séniors et CIAS Département de l'Aveyron Mutualité Française CPAM Maisons des ados Associations locales Structures professionnelles locales selon actions LA PLACE DES HABITANTS : - Participation aux ateliers de réflexion pour identifier les besoins. - Ambassadeurs santé pour relayer les messages dans les villages
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : CAF, MSA, ARS, CD 12, Appels à projets Humaines : % ETP chargée de coopération CTG et coordinatrice Point Infos Séniors, Réseau de santé Rance et Rougier	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nombre de participants aux actions. - Taux de dépistage réalisé lors des journées santé. - Satisfaction des habitants (enquête). - Nombre de partenaires mobilisés.
Liens avec autres actions : 1.B.1 Actions de soutien à la parentalité et soutien du réseau parentalité local 2.B.2 Valorisation des métiers du secteur médico-social et médical afin de faciliter le recrutement 3.A.1 Accès au logement, à l'emploi et à la mobilité pour tous, dans le cadre d'une politique d'attractivité intercommunale 3.B.1 Organisation de rencontres interprofessionnelles 3.B.3 Mise en place d'un « Réseau Infos Familles »	Echéance : Dès 2026

2.A.4	Accompagner le développement des services de remplacement et de répit des aidants	
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : Indice de vieillissement et taux de pauvreté importants. Un maillage de services d'aide à domicile et d'EHPAD mais une charge importante repose sur les « aidants », personnes de la famille ou non, majoritairement des femmes, et ce sans répit, au risque de leur propre santé et de leur propre activité professionnelle		RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : Développer des moyens concrets d'aide au répit, aux vacances, au soutien moral Prévenir l'épuisement et préserver la santé des aidant.es PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : CCMRR – Coordinatrice Point Info Séniors – Elus référents
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : - Constituer un groupe de travail pour préciser cette action ; - Mettre en place un repérage des aidants avec l'aide des différents travailleurs sociaux du territoire - Recenser les services existants sur le territoire ; - Recenser les services existants mais n'intervenant pas encore sur le territoire ; - Communiquer sur les droits au répit et les services existants ; - Consulter des aidant.es : organiser plusieurs rencontres pour recueillir leurs besoins. En même temps les informer de solutions existantes et permettre des échanges entre eux ; - Estimer le nombre d'aidant.es du territoire et les situations « critiques » déjà repérées : via les communes (liste Plan Canicule), les travailleurs sociaux, les professionnels de santé et les aides à domicile ; - Etudier ce qui pourrait être promu ou déployé sur le territoire, et avec quels partenaires : - Accueil de jour et accueil temporaire des personnes aidées dans un EHPAD, une famille d'accueil ou autres lieux, - Service renforcé des services d'aide à domicile (pour nuit, présence supplémentaire pendant repos ou vacances des aidants, etc.) - Informer sur les aides financières pour les aidants familiaux pour payer un répit, congé pour des salariés qui sont aidants (demande à leur employeur et allocation journalière à demander à la CAF/MSA), Séjours de répit pour les aidants ou les aidés, via des organismes ou structures, - Organiser des actions à l'attention des aidants (cafés des aidants...) En parallèle : Mettre en place un réseau et une stratégie de communication pour permettre aux habitants de rester informés des différentes actions et de leurs droits		LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Locaux : CIAS, ADMR, élus, mairies, professionnels santé et social, EHPAD, France Services Extérieurs : Département, DAC, CPTS, MDPH, MSA, ARS, CARSAT, CAF, PRAI pour les aidants (enfants en situation de handicap par exemple), CARSAT LA PLACE DES HABITANTS : Pour la réussite de cette action, bien prendre en compte les attentes de ces aidant.es et les écouter
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : Département, MDPH, MSA, ARS Humaines : Coordinatrice Point Info Séniors, élus		LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nb d'aidants concernées - Nb et nature des outils et actions mis en place - Impact sur les aidants : soulagement, répit
Liens autres actions : 1.B.1 Actions de soutien à la parentalité et soutien du réseau de parentalité local 2.B.1 Coordination gériatrique – prévention de la perte d'autonomie		Echéances : 2026

2.B.1	Coordination g�rontologique – pr�vention de la perte d’autonomie	
�L�MENTS DE CONTEXTE : - Indice de vieillissement tr�s important. - Des personnes �g�es vivant loin des bourgs centres et des services. - Des services existants mais avec un besoin de coordination, et un besoin d’interconnaissance des diff�rents professionnels. - Des aides sp�cialis�es pas ou peu utilis�es fautes de connaissances.	R�SULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Asseoir le Point Info Seniors dans sa fonction de coordination g�rontologique - D�velopper la vie sociale des personnes �g�es - R�duire les effets de l’isolement sur la sant� physique et psychique des personnes - Meilleure coordination entre les diff�rents acteurs - Recenser les offres de services, mutualiser les informations, favoriser le r�seau	
	PILOTE DE L’ACTION / R�F�RENTS : CCMRR – Charg�e de coop�ration CTG – Coordinatrice Point Info S�niors – Elus r�f�rents	
DESCRIPTIF / M�THODE / CALENDRIER : - Consolider le r�le du Point Info S�niors - Cr�er un r�pertoire des ressources existantes (services, activit�s, information, acteurs...) � destination des professionnels et de la population - Organiser des rencontres interprofessionnelles (rencontre trimestrielle ou semestrielle) - Travailler sur la mise en place d’actions communes pour le rep�rage de « personnes � risque », - Coordonner les services d’aide � domicile du territoire - P�renniser l’offre de services et la rendre accessible � tous (vie quotidienne, repas, mobilit�) en prenant en compte le nombre grandissant de seniors - Travailler sur la place des s�niors sur leurs territoires de vies - D�velopper des activit�s pour personnes �g�es dans les biblioth�ques et le cin�ma intercommunaux en lien avec le r�seau des b�n�voles pour le transport - Soutenir les actions existantes permettant la cr�ation de lien social, les �changes interg�n�rations... (exemple : aide � la communication, aide � l’organisation de transport...) En parall�le : Mettre en place un r�seau et une strat�gie de communication pour permettre aux habitants de rester inform� des diff�rentes actions et de leurs droits	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Locaux : CIAS, ADMR, �lus, professionnels sant� et social, EHPAD Ext�rieurs : D�partement, DAC, CPTS, organismes tut�laire, CARSAT, MSA LA PLACE DES HABITANTS : Prendre en compte leurs besoins et leurs attentes	
RESSOURCES MOBILISABLES : Financ�res : MSA, D�partement de l’Aveyron, ARS, Appel � projet Humaines : % ETP animatrice PIS et professionnels du territoire	LES INDICATEURS D’EVALUATION : - Outils d’information r�alis�s - Nb de rencontres de professionnels organis�es et de professionnels impliqu�s - Nb de personnes �g�es b�n�ficiant d’un service et participant � une activit� - Renforcement des coop�rations entre professionnels	
Liens autres actions : 2.B.2 Valorisation des m�tiers du secteur m�dico-social et m�dical afin de faciliter le recrutement 2.B.3 Etude sur l’offre de logement interm�diaires 2.B.4 Accompagner le d�veloppement des services de remplacement et de r�pit des aidants	Ech�ances : 2026	

2.B.2	Valorisation des métiers du secteur médico-social et médical afin de faciliter le recrutement
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : L'emploi de professionnels formé et stables est déterminant pour la qualité des services. Or les employeurs peinent à recruter ou à garder les salariés : aide à domicile, auxiliaire de vie en EHPAD, à l'ABSEAH, aide-soignante, professionnels de santé. Plusieurs raisons : métiers peu valorisés, salaires bas, temps partiel, contrats saisonniers ou précaires, pas de logements, coût du déplacement, pas de voiture ou permis, isolement de salariés sur certains emplois, manque de formation...	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : Les métiers du médico-social et du médical sont valorisé et un impact sur les recrutements est visible
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : CCMRR – Chargée de coopération CTG – Coordinatrice Point Info Séniors – Attractivité
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : - Organisation de Job-Dating spécial médico-social - Présentation des métiers aux collégiens afin de sensibiliser aux métiers de l'accompagnement - Organisation d'un groupe de travail avec les employeurs locaux et France Travail pour travailler sur la question du recrutement	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Locaux : CIAS, ADMR, EHPAD, ABSEAH, autres structures employeuses Extérieurs : France Travail, Tremplin pour l'emploi, Département Service Insertion, Fédération ADMR, Fédération familles rurales, La Région, Aveyron recrute, Adefpat, CARSAT... LA PLACE DES HABITANTS : Associer des demandeurs d'emploi du territoire.
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : France Travail Humaines : Chargée de coopération CTG – Coordinatrice Point Info Séniors	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nb d'employeurs impliqués - Nb de rencontre réalisées - Nb de recrutements facilités
Liens autres actions : 2.A.3 Prévention santé (pour tous) 2.B.1 Coordination gérontologique – prévention de la perte d'autonomie 2.B.3 Etude sur l'offre de logement intermédiaires 2.B.4 Accompagner le développement des services de remplacement et de répit des aidants	Echéance : 2027

2.B.3	Etude sur l'offre de logement intermédiaires
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - Manque de logement intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD - Indice de vieillissement forts (40 % des habitants du territoire ont plus de 60 ans) - Personnes âgées avec de nouvelle attente, éloignée des bourgs centres	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : Développer une offre de logement diversifiée pour répondre aux besoins différents des habitant.es
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : CCMRR – Chargée de coopération CTG – Coordinatrice Point Info Séniors – Elus référents – Elus en charge du PLUi
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : - S'informer sur les différentes possibilités (habitat partagé, habitat intermédiaire, famille d'accueil, résidence autonomie, MARPA...) - Informer sur le métier de famille d'accueil - Visiter des projets et lieux existants - Comprendre les besoins et les attentes du territoire (état des lieux affinés) - Mobiliser les acteurs concernés et des personnes âgées intéressées - Initier une réflexion, étude de faisabilité	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Locaux : CIAS, ADMR, élus, mairies, professionnels santé et social Extérieurs : Caisses de retraites, MSA, Département, Bailleurs sociaux, ARS LA PLACE DES HABITANTS : Prendre en compte les besoins des habitants concernées, organiser des réunions publiques afin de récolter leurs avis et les inclure dans la démarche.
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : Caisses de retraites, MSA, Département, Bailleurs sociaux, ARS Humaines : Coordinatrice Point Info Séniors, élus, mairies	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nb de personnes âgées concernées - Nb d'habitants et d'élus voulant participer à ces projets - Etude partagées de plusieurs possibilités
Liens autres actions : 2.B.1 Coordination gériatrique – prévention de la perte d'autonomie 2.B.2 Valorisation des métiers du secteur médico-social et médical afin de faciliter le recrutement 2.B.4 Accompagner le développement des services de remplacement et de répit des aidants	Echéance : 2026

3.A.1	Accès au logement, à l'emploi et à la mobilité pour tous, dans le cadre d'une politique d'attractivité intercommunale
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - Un habitat dispersé, une faible densité et une absence de certains services - Très peu de logements disponibles sur le territoire (taux de vacance et logement secondaire important, très peu de location disponible etc...) - Existence d'un fonds de concours de la CCMRR aux communes pour la création de logements - Plusieurs solutions de mobilité sur le territoire mais encore à développer et adapter : covoiturage, TAD, bus régionaux, CITIZ - Des offres d'emploi disponibles mais parfois non pourvues	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Faciliter l'accès à un logement adapté en mobilisant les dispositifs existants - Renforcer l'accès à l'emploi par la mise en réseau des acteurs, l'information sur les opportunités et le développement de partenariats avec les entreprises locales. - Améliorer la mobilité pour permettre l'accès aux services, à la formation et à l'emploi (solutions de transport partagé, aides à la mobilité). - Coordonner les acteurs sociaux, économiques et institutionnels pour une approche globale et concertée. - Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes - Chargée de coopération CTG
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Priorité 1 : Partager une stratégie de développement territorial - Créer des groupes de travail par thématique incluant des professionnels et des élus - Proposer une stratégie sur plusieurs années Priorité 2 : Mener des actions à destination des habitants et des nouveaux arrivants - Création d'un guichet unique d'information numérique (logement, emploi, mobilité). - Organisation de forums emploi et logement en partenariat avec les acteurs locaux. - Développement et valorisation des solutions de mobilité partagée (covoiturage, TAD, bus régionaux, CITIZ...) - Mise en place d'ateliers d'accompagnement (CV, démarches administratives, recherche de logement). - Élaboration d'un annuaire des dispositifs et partenaires Mettre en place une stratégie de communication pour promouvoir le territoire et ses services	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Partenaires attractivité : PNR des Grands Causses, ADAT, ... Partenaires emploi : Pole Emploi, SPPE, Tremplin pour l'emploi, MSA (assistante sociale), ... Partenaires mobilité : Région, Département, PNR des Grands Causses, ... LA PLACE DES HABITANTS : - Participation aux ateliers et forums pour exprimer leurs besoins
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : MaPrimeRénov, Aides ANAH, Action Logement, Visale, Allocation logement, Région, Département de l'Aveyron, ADEME, etc... Humaines : % ETP chargée de coopération CTG	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nombre de personnes accompagnées. - Taux d'accès à un logement ou à un emploi après accompagnement. - Nombre de solutions mobilité mises en place. - Satisfaction des habitants (enquête).
Liens autres actions : Toutes les actions de la CTG	Echéance : 2027

3.B.1	Rencontres des professionnels de la petite-enfance, de l'enfance et de la jeunesse et du sanitaire et du social du territoire (en lien avec les actions inscrites dans la CTG)	
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :	- Besoin ressenti de la part des professionnels de se rencontrer et se connaître sur des temps informels pour prendre le temps de discuter ; - Volonté de dupliquer l'action du centre social de Saint-Affrique « Le Quai » qui organise des petits-déjeuners 1 fois tous les 3 mois - Cela permettrait de créer une cellule de veille sociale (comme à Millau par exemple)	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Interconnaissance des acteurs locaux et départementaux - Connaissance des actualités, des différents dispositifs et fonctionnement de chacun, - Le public pourra alors trouver une information ou un contact plus facilement
		PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes - Chargée de coopération CTG
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER :	Priorité 1 : Rencontres et partage Créer un temps de rencontre régulier avec tous les acteurs du territoire. Commencer en janvier et repositionner une date tous les trois mois. Ces moments peuvent être organisé un matin à 8h30. Plusieurs formules sont possibles : - Un temps simple d'échange autour d'un petit déjeuner - Un temps défini pour présenter une ou plusieurs structures - Une animation précise pour faire travailler les personnes présente sur un sujet en particulier Ces temps de rencontre ne doivent pas dépasser 1h30. Des groupes selon les professions et les besoins peuvent être créés. Priorité 2 : Développement de nouvelles actions Si les partenaires le souhaitent, des actions peuvent émergées de ces temps d'échange.	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Assistant(e)s sociaux(les) DAC CPTS Professionnels de la petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité Mission locale Espace de vie sociale Psychiatre et pédopsychiatre Réseau de santé Rance et Rougier Point Info Séniors France Services CAF CPAM CARSAT PNR Grands Causses Et tout autre professionnel du sanitaire et social LA PLACE DES HABITANTS : Les habitants ne seront pas invités à ces moments d'échange mais cela leurs permettra d'avoir accès à l'information auprès de toutes les personnes qui participent à ces petits-déjeuners.
RESSOURCES MOBILISABLES :	Financières : Budget prévisionnel faible – paiement du petit déjeuner Humaines : % ETP chargée de coopération CTG et coordinatrice du Point Infos Séniors Matérielles : Réservation d'une salle adaptée au nombre de personne	LES INDICATEURS D'EVALUATION : - Nombre de rencontres organisées sur l'année, - Nombre de professionnels présents - Nombre d'actions développées - Nombre de participants aux projets / évènements mis en place
Autres actions liées :	2.A.2 Création d'un espace virtuel pour valoriser et promouvoir les structures d'accompagnement des publics	Echéance : 2026

3.B.2	Coordination des associations du territoire
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : - Un tissu associatif important sur le territoire de la CCMRR - Existence d'un forum des associations intercommunal à destination des habitants mais une baisse de mobilisation se fait sentir - Baisse du nombre de bénévoles dans les associations - Constat qu'il n'y a pas ou peu de coopération inter-association	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : - Créer des temps d'échanges/ de rencontres à destination des associations professionnelles et bénévoles et des élus pour favoriser la coopération - Mettre en place une dynamique de coopération entre les associations du territoire afin de favoriser la mutualisation des ressources, la complémentarité des actions et une meilleure visibilité auprès des habitants - Structurer un réseau associatif intercommunal pour faciliter les échanges et partenariats - Améliorer la communication entre associations et avec la Communauté de communes - Mutualiser les moyens (locaux, matériel, compétences) pour optimiser les ressources - Valoriser les initiatives associatives auprès des habitants et des partenaires - Renforcer la participation citoyenne en impliquant les associations dans les projets territoriaux
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes - Chargée de coopération CTG
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Etape 1 : Organiser des temps de rencontre - Organisation de rencontres régulières (forums, réunions thématiques). - Mise en place d'un groupe de travail inter associatif pour identifier les besoins et projets communs. Etape 2 : Construire des outils afin de faciliter la coordination des associations entres elles et de mieux communiquer auprès des habitants - Création d'un agenda partagés - Création d'un annuaire numérique des associations accessible aux habitants. - Développement d'outils de communication partagés (newsletter, plateforme en ligne) La Communauté de Communes peut également intervenant en tant que soutien méthodologique auprès des associations qui le souhaitent.	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : - Les élus de la CCMRR - Les associations du territoire - Bénévoles d'associations PUBLI CIBLE : - Associations locales (sport, culture, social, environnement, jeunesse). - Communes et intercommunalité. - Habitants (bénévoles, adhérents). LA PLACE DES HABITANTS : - Convier les habitants bénévoles à ces rencontres - Participation aux événements associatifs et forums
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) soutien aux projets collaboratifs et à la structuration associative ; CAF Bonus Territoire), Département et Région -aides pour projets interassociatifs et événements territoriaux, ANCT (France Ruralités), Banque des Territoires , appels à projets spécifiques. Humaines : % ETP chargée de coopération CTG Matérielles : Salles pour les rencontres, outils de travail participatifs, ...	LES INDICATEURS D'ÉVALUATION : - Mobilisation, nombres de participants et de rencontres - Nombre d'associations impliquées dans le réseau. - Taux de participation aux rencontres. - Nombre de projets collaboratifs réalisés. - Satisfaction des associations et des habitants. - Nombre d'élus
Autres actions liées : 3.A.1 Accès au logement, à l'emploi et à la mobilité pour tous, dans le cadre d'une politique d'attractivité intercommunale 3.B.3 Mise en place d'un « Réseau Infos Familles »	Echéance : 2027

3.B.3	Mise en place d'un Réseau Infos Familles (RIF)
ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : Lors des ateliers et des entretiens individuels, un point de vigilance a émergé : de nombreux acteurs du territoire ne se connaissent pas entre eux. Cette méconnaissance entraîne une faible visibilité des ressources disponibles et, par conséquent, des orientations parfois inadaptées pour les familles.	RÉSULTATS ATTENDUS / OBJECTIFS : Assurer la connaissance mutuelle des acteurs Renforcer l'information auprès des familles Instaurer une dynamique de coopération durable entre les structures Mieux se connaître et mieux faire connaître les services aux familles
	PILOTE DE L'ACTION / RÉFÉRENTS : Communauté de Communes – Chargée de coopération CTG
DESCRIPTIF / MÉTHODE / CALENDRIER : Créer un réseau structuré permettant aux professionnels du territoire de mieux se connaître, de renforcer la coordination et de faciliter la transmission d'informations fiables aux familles. – Organisation de rencontres trimestrielles entre professionnels. – Création d'un annuaire numérique partagé pour les professionnels (structures, missions, contacts). – Mise en place d'un groupe de travail participatif – Développement d'outils de communication interne au réseau	LES PARTENAIRES A MOBILISER / IMPLIQUER : Relais Petite Enfance Point Info Séniors France Services Structures de la petite enfance, enfance et jeunesse Acteurs de la parentalité Associations du territoire Secrétaires de Mairies LA PLACE DES HABITANTS : Avoir un accès facilité aux informations
RESSOURCES MOBILISABLES : Financières : CAF, MSA, État ANCT – France Ruralités - subventions pour projets numériques en zones rurales, Département, Région, FDVA, Banque des Territoires, appels à projets spécifiques. Humaines : % ETP chargée de coopération CTG Matérielles : Salles de réunion, site internet de la Communauté de Communes	LES INDICATEURS D'EVALUATION : Nombre de professionnels aux réunions trimestrielles Nombre de contacts recenser sur l'annuaire Contacts relayés par suite de l'orientation d'une personne du réseau
Lien avec d'autres actions : 3.B.1 Organisation de rencontres interprofessionnelles 3.B.2 Coordination des associations du territoire	Echéance : 2026



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales de l'Aveyron, représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Anne CALVET et par son Directeur, Monsieur Stéphane BONNEFOND, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- > La Mutualité Sociale Agricole Nord Midi Pyrénées, représentée par la Directrice générale adjointe MSA MPN, Madame Pauline SIRE, dûment autorisée à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Msa » ; "

et

- > Et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier représenté par son Présidente, Madame Monique ALIES), dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;
Ci-après dénommé « la CC Monts, Rance et Rougier » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil communautaire) de la CC Monts, Rance et Rougier en date du 29 janvier 2026 figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable

aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- > Les caractéristiques territoriales suivantes : (... *Situer le territoire concerné par la Ctg locale par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département*) ;
- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : ... (*Situer le niveau de l'offre sur le territoire concerné par la Ctg locale*) ;

- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : (*...Situer la commune ou le territoire concerné par la Ctg locale dans le classement d'ensemble*) ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, (*...Préciser les thématiques à privilégier en fonction des territoires ainsi que sur le territoire concerné par la Ctg locale*) ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs (*...Préciser le niveau d'intervention des partenaires selon les champs d'intervention partagés*).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de ... et la commune de (...Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...) souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune (...Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...) concernent

> **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**

- Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
- À la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

> **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**

- Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
- L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;

> **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**

- Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
- L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.

> **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**

- Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
- L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
- L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.

- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.

- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.

- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.

- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier est un territoire rural composé de 23 communes et de 6 323 habitants. La collectivité met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance (offre d'accueil collective et individuelle) ;
- L'offre de services enfance /jeunesse ;
- Le soutien à l'animation de la vie locale ;
- L'inclusion des personnes en situation de handicap ;
- L'accueil des nouveaux arrivants et l'insertion professionnelle ;
- L'accès aux droits et l'accompagnement des personnes âgées et des aidants.

De plus, en réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents
- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. **Les communes (ou les groupements en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

- le diagnostic social du territoire (ci-après) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus par la collectivité (Annexe 4) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 5).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- > La construction d'une identité territoriale tenant compte des spécificités intra territoriales ;
- > Le maillage du territoire par la proximité des services ;
- > La vitalité économique et sociale du territoire par le renforcement des services et la synergie des acteurs ;
- > L'attractivité du territoire par l'accueil de nouvelles familles tout en préservant la cohésion sociale.
- > Les orientations retenues dans le cadre du projet de territoire sont de :
- > Consolider et développer les actions et services aux familles afin de mieux répondre à leurs besoins ;
- > Favoriser l'intégration des habitants dans leur environnement ;
- > Favoriser l'accès aux droits et accompagner les plus vulnérables ;
- > Penser une organisation intercommunale pour porter le projet social.

Les objectifs conjoints sont :

- > En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services ;
- > En matière de coopération avec les partenaires locaux ;
- > Autres.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de et la commune (...*Regroupement de communes de...ou communauté de communes de...*) s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 4.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;

- Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
 - Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
 - Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier.

Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 5 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission

nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la collectivité territoriale en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- concevant les indicateurs de suivi
- conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- exploitant et communiquant les résultats
- en s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques et avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait en 3 exemplaires.

Fait à Belmont-sur-Rance le 3 février 2026

La Caf	
Le Directeur	La Présidente
La Msa Nord Midi-Pyrénées	
La Directrice Générale Adjointe	
La Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier	
La Présidente	

